



Comment doit je faire pour récupéré mon rmi de l'année 2008 et 2

Par **lenka**, le **30/11/2010** à **12:59**

Bonjour,comment doit je faire pour récupéré mon RMI du octobre 2008,novembre 2008,décembre 2008,janvier 2009,février 2009,mars 2009. Je ne travaille pas,et je n'ai pas travaillé durant l'année 2007,2008,2009 et 2010. J'ai 3 enfants en base age. J'avais droit au RMI et je ne l'avait pas reçu.Je ne laisserait pas la situation sans suite,mais j'ai besoin de conseil rapide et sérieux pour aboutire enfin,car si j'ai le droit,(avec les nombreux dettes depuis),je veut le récupéré. Merci pour vos réponses.Sincèrement . Lenka du 17

Par **Laure11**, le **30/11/2010** à **13:07**

Bonjour,

Le RMI n'exsite plus, il est remplacé depuis le 1er juin 2009 par le RSA.

[citation]

Du RMI au RSA... : qui peut obtenir le RSA ?

Toute personne répondant aux conditions suivantes :

- être âgé d'au moins 25 ans, comme c'était le cas pour le RMI ;
- ou pour les moins de 25 ans assumer la charge d'un ou plusieurs enfants (attendre un enfant à naître) ou avoir exercé une activité professionnelle pendant au moins 2 ans au cours des 3 années précédant la demande de RSA.

Il n'y a pas d'âge maximum limite pour faire une demande de RSA.

Toutefois, à partir de 60 ans, il y a de nombreux cas particuliers compte-tenu des différentes prestations susceptibles d'être perçues par les demandeurs.

A noter : les enfants placés à l'aide sociale à l'enfance sont considérés comme à charge si les parents continuent de recevoir des prestations familiales.

Résider en France métropolitaine de manière stable et effective, c'est-à-dire au moins 9 mois sur 12.

[/citation]

[fluo]Prenez rendez-vous avec une Assistante Sociale rapidement.[/fluo]

Par **lenka**, le **30/11/2010** à **13:26**

Bonjour et merci beaucoup de ta réponse. Au fait, à l'époque c'était le RMI, donc j'avais le droit et il n'a pas été versé. Je demande la rétroactivité des 5 mois, qui ont dû être versés. Et qui ne l'ont pas été. Je voulais savoir, la loi qui oblige la CAF à les verser sur une demande rétroactive. (j'ai vu que cela peut aller jusqu'à 2 ans. Merci et bon courage !!! Lenka 17

Par **Domil**, le **30/11/2010** à **14:44**

Quand avez-vous demandé le RMI ?